



COMMUNE DE MOOSLARGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOOSLARGUE DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2016

Sous la présidence de Monsieur Pascal SOMMERHALTER – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00.

Présents : SOMMERHALTER Pascal, MOSSER Jeannot, VETTER Jean-Pierre, PETER Catherine, DANGEL Thomas, FRELON Thierry, LAVARENNE Mathieu, BLENNER Aurélie, BAUMGARTNER Daniel

Absents excusés et non représentés : BUCHER Jean-Louis, DEVEILLE Carole

Absent non excusé :

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : JELSCH Geneviève

Ordre du jour :

1. TRAVAUX à réaliser dans le cadre de l'Ad'AP
2. TRAVAUX de chauffage à la chapelle et à la sacristie de l'Eglise
3. MAINTENANCE des surpresseurs
4. ACQUISITION de luminaires Noël
5. CESSION-ECHANGE DE TERRAINS : délibération modificative
6. AFFAIRES FINANCIERES :
 - 6.1 Tarifs 2016
 - 6.2 Remboursement de frais
 - 6.3 Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget
7. Avis sur la fusion de communes
8. Divers :
 - 8.1 Documents d'urbanisme
 - 8.2 Présentation du site Internet

Délibération n° 2016-01

1) TRAVAUX A REALISER DANS LE CADRE DE L'Ad'AP

Par sa délibération n°2015-54 du 11 septembre 2015, le Conseil Municipal a confié à la Sté QCS Services la réalisation du diagnostic accessibilité des ERP de Mooslargue.

Monsieur le Maire présente les rapports établis pour la salle communale et pour l'église.

Pour la mise en conformité

- de la salle, le montant des travaux est estimé à 9 350.- € HT ;
- de l'église, la somme est chiffrée à 18 090.- € HT ;

soit un total HT estimé de 27 440.- € pour les deux bâtiments.

A présent, il convient de déterminer l'ordre de priorité des travaux que la Commune souhaite mettre en œuvre sachant qu'il est possible de les répartir sur 3 ans à partir de janvier 2016. Ce programme de travaux doit ensuite être transmis aux services préfectoraux.

Monsieur le Maire propose un ordre de travaux selon la répartition proposée dans le tableau joint à la présente délibération.

T.D. ML [Signature] MP USP AB [Signature] BD



COMMUNE DE MOOSLARGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ approuve l'ordre de priorité des travaux à réaliser dans le cadre de l'Ad'AP tel que présenté par le Maire,
- ☞ décide de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la " mise en accessibilité extérieur des bâtiments publics existants ".

Délibération n° 2016-02

2) TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA CHAPELLE ET A LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE

L'église paroissiale dispose d'une petite chapelle située juste à proximité de l'entrée de l'église.

Ce lieu, plus petit que la nef, permettrait d'y célébrer les offices en hiver sans être obligé de chauffer une grande superficie.

La mise en place d'un radiateur électrique est cependant nécessaire ainsi que dans la sacristie.

Parmi les trois devis réceptionnés, la Sté ADAM Télé Radio de Seppois-le-Bas a établi le mieux-disant pour un montant total HT de 2 204,97 €.

Les travaux complémentaires (revêtement de sol, fenêtre, peinture, acquisition d'un autel et de mobilier divers...) seront pris en charge et financés par le Conseil de Fabrique.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- › approuve ces travaux d'amélioration du chauffage des annexes de l'église pour un montant HT de 2 204,97 € ;
- › constate l'insuffisance des fonds du Conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Mooslargue ;
- › autorise le Maire à régler les dépenses sur les crédits qui seront inscrits au BP 2016.

Délibération n° 2016-03

3) MAINTENANCE DES SURPRESSEURS

En 2013, la Commune a procédé au remplacement des surpresseurs installés dans le réservoir de Niederlarg désaffecté.

Le service garantie de la marque Grundfos a dû intervenir sur site suite à un problème de fuite.

Aussi, afin de garantir le bon fonctionnement de ce matériel, un service de maintenance doit être mis en place.

La Sté Grundfos propose un contrat de maintenance au prix de :

- › environ 500.- € HT pour un contrôle annuel ;
- › 673.- € HT pour un contrôle annuel ainsi qu'une intervention sur place (hors pièces)

Une entreprise partenaire de Sausheim serait commanditée pour toute panne ou intervention devant avoir lieu les week-ends.

Après délibération, les membres du Conseil municipal décident de souscrire au contrat de maintenance des surpresseurs auprès de la société Grundfos pour un montant de 673.-€ HT par an.

TF → P
T.D.
ML
nq' WSP
AB
CP



COMMUNE DE MOOSLARGUE

Délibération n° 2016-04

4) ACQUISITION DE LUMINAIRES NOËL

Chaque année depuis 2003, la Commune participe aux festivités de Noël en Alsace en installant des illuminations de Noël à certains candélabres du village.

En 2015, notre conseillère Aurélie Blenner a complété cet effort de décoration en réalisant de magnifiques panneaux décoratifs de Noël placés aux différentes entrées du village ainsi qu'un ornement spécifique sur la place Mairie-école.

Pour renforcer cette volonté d'embellissement de la Commune, M. le Maire propose d'acquérir, en ce début d'année, période de déstockage de ces décors, des illuminations supplémentaires dans la limite d'un budget de 1 600.- € HT. Après délibération, l'assemblée donne son accord, à l'unanimité, pour l'acquisition d'illuminations en déstockage, équipements qui seront réglés sur facture et les crédits inscrits au BP 2016.

Délibération n° 2016-05

5) CESSION - ECHANGE DE TERRAINS : délibération modificative

- Vu la délibération n°2014-01 en date du 4 février 2014 relative à l'échange multilatéral entre la commune et plusieurs propriétaires, à savoir : DANGEL Alain et Charlotte, les conjoints DANGEL-BUCHER, BERGER Sylvain et Claudine, les conjoints ADAM Marc et Raymond et les conjoints BERGER Sylvain ;
- Vu la délibération n°2014-02 relative à l'arpentage et à la vente d'une parcelle au profit de M. Daniel JELSCH en date du 4 février 2014 ;
- Vu la délibération n°2014-03 relative à l'arpentage et à l'échange de parcelles avec M. Jean-Louis LEROMAIN en date du 4 février 2014 ;
- Vu le pouvoir donné à M. Pascal SOMMERHALTER, à l'époque adjoint au Maire, pour la signature de l'acte au nom de la Commune ;
- Vu le changement de fonction de M. SOMMERHALTER devenu Maire, rédacteur de l'acte administratif ;

Considérant qu'il convient de nommer un autre représentant de la Commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer M. Jeannot MOSSER, 1^{er} adjoint au Maire, pour la signature, au nom de la Commune, des actes administratifs.

6) AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 2016-06

6.1 TARIFS 2016

Il convient de fixer les nouveaux tarifs applicables en 2016, à savoir :

➤ **PRIX DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le prix du m³ d'eau à 1,30 € TTC pour la 10^{ème} année consécutive.

Le prix de l'abonnement reste également à 8.- € et la location du compteur à 2.- € par semestre et par abonné.

La redevance pour la pollution domestique s'élèvera à 0,350 €/ m³ et celle de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de 0,063 €/ m³.

Le montant de la taxe d'assainissement et de la taxe pour la modernisation des réseaux de collecte seront facturés directement par la Communauté de Communes de la Largue.

ML SP M.J. USP AB Bo
T.D. TF CP



COMMUNE DE MOOSLARGUE

➤ **INDEMNITE VERSEE PAR L'ALDM**

Vu la convention signée entre l'Association d'Animation et de Gestion de la Salle « Les Deux Moulins » et la Commune en date du 20 juin 1996 ;

Vu les explications de M. Mosser, Président de l'Association et de Mme Peter, trésorière ;

Le Conseil Municipal décide, après délibération, que l'indemnité annuelle pour 2016 reste fixée à 4 000.- €.

➤ **LOYER DU GARAGE 3 rue de Bisel**

Par sa délibération n°2015-71 du 20 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le montant du loyer mensuel à 100 €.

➤ **LOYER DU LOGEMENT 3 rue de Bisel**

Par sa délibération n°2015-72 du 20 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le loyer à 400 € mensuel.

Délibération n° 2016-07

6.2 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Pour procéder rapidement à la location du garage 3 rue de Bisel, il a été nécessaire d'installer un compteur électrique intermédiaire afin de bien distinguer les consommations électriques de chaque partie du bâtiment.

M. Thierry Frelon s'est occupé de l'acquisition du matériel afin d'obtenir les remises qui lui sont allouées par ailleurs pour son propre compte. Il a également réalisé l'installation de cet équipement.

Le Conseil Municipal remercie M. Frelon pour son bon travail et prend connaissance des deux factures présentées qui s'élèvent à la somme de 240,94 € et autorise leur remboursement. Un mandat sera émis à l'article 60632.

Délibération n° 2016-08

6.3 AUTORISATION D'ENGAGER DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget 2016, le Maire propose, dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT, l'ouverture de nouvelles enveloppes dans la limite du ¼ des volumes du budget précédent, à savoir :

Chapitres	Enveloppes 2015	Enveloppes 2016
20	69 939.-	17 484.-
21	514 020.-	128 505.-
TOTAL	583 959.-	145 989.-

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu la nécessité de payer les fournisseurs des travaux d'investissement en cours,

Autorise le Maire à engager des dépenses du budget d'investissement 2016 dans la limite de 25% du montant des crédits d'investissement 2015 pour l'ensemble des opérations d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, il est rappelé que la mise en recouvrement des recettes et/ou le règlement des dépenses sont limitées à celles du budget précédent.

ML S J M WP AB CP
T.D. TF 207



Délibération n° 2016-09

7) AVIS SUR LA FUSION DE COMMUNES

La loi du 16 mars 2015, modifiant le régime de la commune nouvelle introduit par la loi du 16 décembre 2010, a introduit des mesures facilitatrices et des conditions financières pour leur création. Actuellement, l'incitation financière en faveur des communes nouvelles est prorogée jusqu'au 30 juin 2016 pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position du Conseil Municipal quant à ce qui précède.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal demande au Maire de prendre attache avec les communes voisines : Bisel et Seppois-le-Haut en vue de connaître les positions de celles-ci.

Néanmoins le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas, dans l'immédiat, engager une fusion avec une ou plusieurs autres communes uniquement pour des motivations financières.

8) DIVERS

Délibération n° 2016-10

8.1 DOCUMENTS D'URBANISME

M. le Maire fait lecture des documents d'urbanisme délivrés depuis la séance du 20 novembre 2015.

Les membres présents prennent connaissance de la demande d'intention d'aliéner ci-dessous :

Immeuble non bâti Section 236-03

8 ares à détacher

de la parcelle 191/77 superficie 1437 m²
et de la parcelle 192/77 superficie 316 m²

Appartenant aux	Epoux SOMMERHALTER Pascal	6 rue de Seppois	MOOSLARGUE
Acquéreurs :	Epoux UNTERSTOCK Julien	21 a rue de Durlinsdorf	MOOSLARGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et en l'absence de M. Pascal SOMMERHALTER concerné par la DIA, renonce d'exercer son droit de préemption.

Aucune observation particulière n'est formulée pour les autres demandes.

8.2 PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Par délibération n°2015-58 en date du 11 septembre 2015, l'assemblée délibérante a décidé d'adhérer à « Campagnol.fr » pour la réalisation du site Internet de la Commune.

Mme Catherine Peter s'est consacrée à cette tâche et présente aux membres du Conseil Municipal présents aujourd'hui le fruit de son travail avant la mise en service du site.

Le Maire, au nom de l'assemblée, la remercie pour son bon travail et le temps conséquent accordé à cette action.

La séance est levée à 22 heures 00

T.D.

ML

B

[Signature]

ML

USP

AB

CP